



Assemblée générale

Distr. limitée
31 août 2021
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-quatrième session

Vienne, 25 août-3 septembre 2021

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle », conformément aux dispositions de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale.
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour : États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Mexique et Venezuela (République bolivarienne du).
3. Le Comité a entendu une présentation intitulée « Kit pédagogique sur les satellites : les bénéfices de la technologie spatiale », par le représentant de l'Égypte.
4. Le Comité a pris note des informations fournies par les États sur les pratiques adoptées sur le plan national afin de tirer parti des retombées de la technologie spatiale en faisant intervenir différents acteurs, tels que le secteur privé et les milieux universitaires.
5. Le Comité a noté que la NASA avait mis en ligne sur son site Web l'édition 2021 de la publication *Spinoff*. Il a remercié la NASA pour cette publication, qu'elle mettait chaque année à la disposition des délégations, et ce depuis la quarante-troisième session du Comité, en 2000.
6. Le Comité a pris note des innovations intervenues dans de nombreux domaines, tels que la santé, la médecine, l'environnement, l'éducation, l'électronique, les communications, les transports, la sécurité, la biologie, la chimie, la géomatique, la géophysique et la science des matériaux. Il a également noté que de nombreuses technologies développées pour les applications spatiales et concédées sous licence par les agences spatiales avaient été transférées aux industries et apportaient des applications pratiques pour la société, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et du transfert de technologie applicable aux appareils médicaux nécessaires.



7. Certaines délégations ont exprimé l'avis que les programmes de transfert de technologie des agences spatiales, dans le cadre desquels le savoir-faire technique était transféré aux industries intéressées, permettaient de mettre les innovations à la disposition des entrepreneurs et entrepreneuses, des entreprises, des universités et des organismes publics. Les délégations exprimant ce point de vue ont également estimé que ces programmes et leurs retombées avaient contribué à l'autosuffisance technologique, à la croissance industrielle et au développement national.

8. Certaines délégations ont exprimé l'avis que les programmes de télédétection et d'observation de la Terre, en particulier les images, les données et les analyses, étaient importants pour la planification urbaine et agricole, la santé, l'énergie, la sécurité alimentaire, la gestion des risques socationaturels, la surveillance des frontières, le contrôle des cultures et des mines illicites, la logistique, l'industrie du bâtiment, le tourisme et l'écologie. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé que ces programmes étaient importants pour la réalisation de projets durables et aidaient les entités touchées par le changement climatique à prendre des décisions éclairées.

9. L'avis a été exprimé qu'il existait actuellement un décalage important entre les pays qui avaient fait de grands progrès technologiques dans le domaine spatial et ceux qui travaillaient à la création ou au renforcement du secteur, raison pour laquelle il était nécessaire d'encourager davantage la coopération internationale, l'échange d'informations et la recherche et le transfert de technologies dans le cadre du Comité.
